



Déménagement de mon ex conjoint

Par **marion**, le **18/10/2011** à **10:52**

Bonjourrnje suis papa d'un garçon de 6 ans. Je suis séparé depuis deux ans avec la maman.rnLa maman a la garde et moi je les un mercredi sur deux , un week-end sur et la moitié des vacances scolaire.rnEn juillet la maman me dit qu'elle déménage à 800km.rnDonc j'ai fais une demande au JAF pour avoir la garde de mon fils.rnOn passe le 30 novembre devant le juge.rnMais elle ne veut pas attendre pour partir, donc j'ai dit au directeur de l'école que je refusai qu'il fasse le certificat de radiation de mon fils.rnJ'ai prévenu la mère, mais elle part avec quand même.rnJe lui est demandé sa nouvelle adresse, elle ne veut pas me la dire, je la saurai que par son avocat plus tard.rnQue puis je faire et que risque t'elle si elle part maintenant?rnMerci pour votre réponse cordialementrnMr Lepine

Par **mimi493**, le **18/10/2011** à **14:53**

Si vous n'avez pas son adresse dans le mois suivant son départ, portez plainte.rnrnSinon, vous ne pouvez rien faire, elle est libre d'habiter où elle veut. Vous avez fait une demande au JAF en référé avec votre avocat ?

Par **marion**, le **19/10/2011** à **14:18**

BonjourrnElle ne pourra pas l'inscrire dans une école, comme il sera pas radié de l'autre.rnSi elle ne le met pas à l'école qu'es ce qui se passe?

Par **mimi493**, le **19/10/2011** à **14:20**

L'école public du secteur scolaire ne pouvant refuser la scolarisation d'un enfant, je pense que ça se fera quand même.